



Assemblée des Français de l'étranger

Paris, le 3 octobre 2019

31^e session

30 septembre – 4 octobre 2019

**COMMISSION DE LA SÉCURITÉ, DE LA PROTECTION DES PERSONNES
ET DES BIENS**

RESOLUTION 2 : SEC /R.2/10.19

Objet : Réévaluation périodique du dispositif d'îlotage

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

CONSIDERANT

- que la Commission de la Sécurité des Biens et des Personnes n'a pas reçu de réponse à la résolution SEC/R.2/17.03 votée lors de la session plénière de cette Assemblée en mars 2017
- l'évolution du nombre et de l'implantation des Français résidant hors de France,
- que la taille des îlots doit rester raisonnable au regard de la tâche bénévole dévolue aux chefs d'îlots.

DEMANDE

- une réévaluation, au moins tous les trois ans, du découpage des îlots en y associant les Conseillers consulaires,
- une réévaluation simultanée de l'aptitude des chefs d'îlots à remplir pleinement leurs missions

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		